

## Conseil Syndical 10 septembre 2024 à 19h 00

### PROCÈS-VERBAL 2024/05

Date de la convocation : 02/09/2024		
Compétences prévention, valorisation, traitement		
Nombre de membres : 36	Nombre de présents : 23	Nombre de pouvoirs : 1
Administration générale et compétence RCU en lien avec l'UVE		
Nombre de membres : 36	Nombre de présents : 23	Nombre de pouvoirs : 1



#### Présents avec voix délibérative :

#### ❖ Membres titulaires :

##### Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Jacques PRINCE  
Raphaël CHARMIER  
Lionel MALFROY

##### Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Pierre-François BERNARD  
Benoît BOUCHARD  
Paul RUCHET  
Jean-Louis TRUCHE

##### Communauté de Communes du Val de Morteau :

Bernard JACQUET  
Jean-Noël CUENOT  
Catherine ROGNON  
Claire REYMOND BALANCHE

##### SMCOM :

Elisabeth VIENNET  
Claude COURVOISIER

**Communauté de Communes du Pays de Maïche :**

Constant CUCHE  
Dominique BERNARD  
Martial CORDIER  
Bertrand LOUVET

**Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :**

Claude GINDRE  
Jean-Luc BARNOUX  
Florence SCHIAVON  
Ludovic MIROUDOT

**Communauté de Communes du Plateau du Russey :**

Jean-Marc LERAT

❖ **Membres suppléants** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : **1**

**Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :**

Claude BRISEBARD remplace François CUCHEROUSSET

❖ **Membres ayant donné pouvoir : 1**

**Communauté de Communes du Grand Pontarlier :**

Didier CHAUVIN donne pouvoir à Jacques PRINCE

❖ **Absents excusés :**

**Communauté de Communes du Grand Pontarlier :**

Nicolas BARBE  
Laurence INVERNIZZI

**Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :**

Brigitte TAILLARD

**Communauté de Communes du Val de Morteau :**

Cédric BOLE

**SMCOM :**

Christian VALLET  
Eric LIEGON

**Communauté de Communes du Plateau du Russey :**

Bernard PRETOT

**Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :**

Benoît CIRESA  
Frédéric ANDRE

**Commune de Doubs :**

Georges COTE-COLISSON

**Commune de Pontarlier :**

Daniel DEFRASNE

**Commune de Houtaud :**

Marie-Line D'HOUTAUD

 **Présents sans voix délibérative :**

Jean-Yves MEUTERLOS  
Alexandra GUYON  
Valérie BOFFELLI

**Diffusion :**

- Membres titulaires et suppléants
- Président(e)s des adhérents
- Directeurs (rices) des services techniques des adhérents
- Services techniques des adhérents
- Agents PRÉVAL et SMCOM
- Site internet

## **ORDRE DU JOUR**

### **❖ Commission Administration, finances et personnel**

- Marché de travaux – Pôle de réemploi et économie circulaire Le Bélieu - Avenants
- Marché de travaux – Pôle de réemploi et économie circulaire Le Bélieu – Lot 15 – Acte engagement
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Recrutement développeurs territoriaux PTCE - Compléments
- Création budget annexe « collecte à la carte » - A rapporter
- Compte-rendu des décisions prises par le Président

## Préambule

Le Conseil Syndical s'est réuni le 10 septembre 2024 à 19h00 à la salle de réunion de la fromagerie des Monts de Joux à Pontarlier sous la Présidence de Monsieur Claude GINDRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

En préambule de la séance, le Président fait observer une minute de silence pour honorer la mémoire de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, ancien Président de Préval.

Il demande ensuite à Valérie BOFFELLI, nouvelle Directrice Adjointe des Services, de se présenter.

Après avoir vérifié les règles relatives au quorum, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Constant CUCHE est désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum en début de séance est de 24 membres présents.

Il est précisé qu'il a été enregistré 1 pouvoir.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024**

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 27 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Commission Administration, Finances et Personnel**

#### Point 1 :

Marché de travaux – Pôle de réemploi et économie circulaire Le Bélieu - Avenants

Le Président informe que Monsieur le Sous-Préfet a demandé à Préval, dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les marchés de travaux relatifs au pôle de réemploi et économie circulaire incluant une déchèterie au Bélieu, de clarifier le montant et la décomposition de l'offre retenue pour chacun des lots suivants : 1, 2, 4, 9, 12, 13, 14 selon le tableau détaillé ci-dessous :

	Pour mémoire Montant attribué et notifié AE initial	Montant Total Base (= TF + TO) <i>D=A+B+C</i>	Tranche Ferme <i>A</i>	Tranche Optionnelle 01 <i>B</i>	Tranche Optionnelle 02 <i>C</i>	PSE	Décision du pouvoir adjudicateur concernant la nature de l'offre
<b>Lot 1 : Gros Œuvre</b>	<b>800 678.39 €</b>	<b>805 398.12 €</b>	800 678.39 €	2 857.93 €	1 861.80 €	Sans objet	Tranches Optionnelles non affermies à la signature du marché
<b>Lot 2 : Charpente - Bardage</b>	<b>1 680 084,00 €</b>	<b>1 732 833.72 €</b>	1 680 084.00 €	15 282.44 €	37 467.28 €	527.76 €	Tranches Optionnelles non affermies à la signature du marché PSE activée
<b>Lot 4 : Couverture Etanchéité</b>	<b>389 895,33 €</b>	<b>403 519.69 €</b>	389 895.33 €	13 624.36 €	NC	NC	Tranche Optionnelle non affermie à la signature du marché
<b>Lot 9 : Sols Souples</b>	<b>21 041,90 €</b>	<b>21 041.90 €</b>	21 041.90 €	NC	NC	NC	Solution de base retenue
<b>Lot 12 : Electricité - Téléphone</b>	<b>270 668,56 €</b>	<b>270 668.56 €</b>	270 668.56 €	NC	NC	NC	Solution de base retenue
<b>Lot 13 : Photovoltaïque</b>	<b>191 162,30 €</b>	<b>191 162.30 €</b>	191 162.30 €	NC	NC	NC	Solution de base retenue
<b>Lot 14 : Ascenseurs</b>	<b>53 900,00 €</b>	<b>53 900,00 €</b>	53 900.00 €	NC	NC	NC	Solution de base retenue

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable à la conclusion de ces avenants et autorisent le Président à les signer.

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## Point 2 :

### Marché de travaux – Pôle de réemploi et économie circulaire Le Bélieu – Lot 15 – Acte engagement

Le Président informe que Monsieur le Sous-Préfet a demandé à Préval, dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les marchés de travaux relatifs au pôle de réemploi et économie circulaire incluant une déchèterie au Bélieu, de rédiger un avenant à l'acte d'engagement pour le lot 15 – Voiries et Réseaux Divers / Aménagements paysagers après l'avoir soumis aux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Ceux-ci réunis en date du 5 septembre 2024 ont validé la signature d'un nouvel acte d'engagement pour ce lot dont le détail est le suivant :

- Nature de l'offre :
  - offre variantée mâchefer,
  - aucune prestation supplémentaire retenue.
- Montant : 2 407 331.21 € HT, sur la base des prix indiqués sur les documents signés par l'entreprise Vermot TP à savoir :
  - Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF)
  - Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité prennent acte de l'ensemble de ces dispositions et émettent un avis favorable sur la décision de la CAO.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

### Point 3 :

#### Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

#### 1. Pôle Administration

Le Président rappelle qu'un agent occupant un emploi permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, a obtenu une mutation vers une autre collectivité à compter du 28 décembre 2023.

Aussi, les besoins des services et la nature des fonctions le justifiant, une vacance de poste a été faite le 17 octobre 2023. Cette vacance de poste indique que l'emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A ou par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative.

Après plusieurs jurys restés infructueux, et compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, la candidature d'un agent contractuel a été retenue.

Considérant les fonctions occupées (directeur adjoint en charge des affaires juridiques et de la commande publique), les qualifications requises pour leur exercice, l'expérience professionnelle de cet agent, l'emploi occupé relève de la catégorie A de la filière administrative.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial au maximum sur l'indice majoré 678, à laquelle s'adjoindra le régime indemnitaire mis en place par PRÉVAL. La délibération du Conseil Syndical N°2021/89 en date du 2 décembre 2021 relative à la réévaluation de la rémunération des agents contractuels s'appliquera à ce contrat.

Aussi, le Président propose :

- La suppression d'un emploi de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe permanent à 35 heures hebdomadaire ;

- La création d'un emploi d'Attaché Territorial permanent à 35 heures hebdomadaire ;
- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique avec la conclusion d'un un contrat à durée déterminée à compter du 2 septembre 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Grade : Attaché Territorial

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Grade : Rédacteur Principal

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 2

## 2. Pôle Valorisation

Pour faire suite à la réussite au concours d'un agent et afin de lui permettre une montée en compétences, le Président propose à compter du 15 septembre 2024 la transformation d'un poste d'adjoint technique en un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Grade : Adjoint technique principal

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Le tableau des effectifs mis à jour est le suivant :

Cadre d'emploi / Grade	Catégorie	Effectif	Poste	Temps de travail hebdomadaire
<b>Filière administrative</b>				
Attaché hors classe / DGS	A	1	Pourvu	35 heures
Attaché principal	A	1	Pourvu	35 heures
Attaché territorial contractuel	A	1	Pourvu	35 heures
Rédacteur principal	B	2	Pourvus	35 heures
Adjoint administratif principal	C	2	Pourvus	35 heures
<b>Sous-total - Filière administrative</b>		<b>7</b>		

Cadre d'emploi / Grade	Catégorie	Effectif	Poste	Temps de travail hebdomadaire
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur principal	A	1	Pourvu	35 heures
Ingénieur contractuel (contrats de projet)	A	3	Pourvus	3 postes 35 heures
Ingénieur contractuel	A	1	Pourvu	1 poste 28 heures
Technicien principal	B	4	Pourvus	4 postes à 35 heures
Technicien contractuel	B	2	Pourvus	2 postes à 35 heures
Adjoint technique principal	C	3	Pourvus	3 postes à 35 heures
Adjoint technique	C	9	8 pourvus 1 non pourvu	1 poste à 21 heures 8 postes à 35 heures
<b>Sous-total - Filière technique</b>		<b>23</b>		
<b>Total Général</b>		<b>30</b>		

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical approuvent l'ensemble de ces dispositions. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ce cadre d'emploi seront inscrits au budget au chapitre 012.

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## Point 4 :

### Recrutement développeurs territoriaux PTCE - Compléments

Le Président expose que, par délibération N°2024/38, le Conseil Syndical réuni le 27 juin dernier a validé la création de deux emplois non permanents sous la forme de contrats de projets – développeurs territoriaux.

Un courrier du contrôle de légalité reçu le 21 août dernier nous informe que cette délibération doit être complétée. En effet, les niveaux de recrutement et de rémunération des emplois créés doivent être indiqués.

Aussi, le Président propose de compléter la délibération N°2024/38 de la manière suivante :

- Niveau de recrutement : contractuel relevant soit de la catégorie A ou soit de la catégorie B de la filière technique
  
- Niveau de rémunération :
  - Si recrutement agent de catégorie A : rémunération plafonnée à l'indice brut 821,
  - Si recrutement agent de catégorie B : rémunération plafonnée à l'indice brut 597.

Ces compléments sont valables pour les deux emplois créés.

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité les compléments à la délibération N° 2024/38 ainsi proposés.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

## Point 5 :

### Création budget annexe « collecte à la carte » - A rapporter

Le Président rappelle que par délibération N°2024/26 en date du 30 mai 2024, le Conseil Syndical a approuvé la création d'un budget annexe « Collecte à la carte » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Toutefois, compte tenu du fait que le transfert de la compétence collecte à PRÉVAL au 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'a pas été approuvé par le Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Haut-Doubs (SMCOM), il y a lieu de rapporter ladite délibération.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable sur cette proposition.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

## Point 6 :

### Compte-rendu des décisions prises par le Président

- Aliénation de gré à gré de bien mobilier :

Le Président informe l'assemblée qu'au vu de la délibération 2024/21 du Conseil Syndical en date du 30 mai 2024 portant délégation de pouvoir au Président, visée en Sous-Préfecture le 07 juin 2024, il a pris la décision de vendre un transformateur électrique inutilisé en date du 28/06/2024.

Cette vente s'est faite aux conditions suivantes :

Objet	Titulaire	Montant HT
Transformateur électrique 800kWa triphasé	OMEGA Energies et services	6000 €

- M57 fongibilité des crédits : DM 4 - virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Président informe l'assemblée qu'aux vues de la délibération n° 2021/54 du Conseil Syndical en date du 24 juin 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de la délibération n° 2021/91 du Conseil Syndical en date du 02 décembre 2021 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles inscrites de chacune des sections, il a fait procéder à des transferts de chapitre à chapitre en date du 25/07/2024 selon les modalités suivantes :

Chapitre 23 – Immobilisations en cours Compte 2315 – Installations, matériel et outillage technique	- 1 500 €
Chapitre 20 – immobilisation incorporelles Compte 2051 – Concession et droits similaires	+ 1 500 €

Les membres du Conseil Syndicat prennent bonne note de ces décisions.

## Questions diverses :

- M Jean-Noël CUENOT fait part de son étonnement quant à l'approvisionnement en bois scolyté pour la prochaine construction du pôle de réemploi et d'économie circulaire du Bélieu. Il était en effet entendu que la ressource locale serait privilégiée (Le Bélieu, Le Russey et Morteau). Or l'ONF ne disposait pas de la ressource nécessaire (2000 m3) au plan local et a élargi l'approvisionnement avec des bois d'autres communes. Il s'avère que le report du lancement du projet n'a pas permis de privilégier une ressource purement locale mais élargie à d'autres communes du Haut-Doubs, Pontarlier notamment.
- M Martial CORDIER aimerait connaître les dates d'installation des composteurs publics sur les communes de Maîche, Charquemont et Damprichard.
- Mme Claire REYMOND BALANCHE informe l'assemblée que l'association Re Bon prendra en charge le recrutement de la personne référente, amenée à devenir la Directrice de la structure.
- M Pierre-François BERNARD fait part de sa satisfaction quant à la mise en place de la gouvernance de l'association qui gèrera la Maison du réemploi Valdahon lors de l'assemblée générale constitutive du 9 septembre. Il souligne la bonne dynamique qui se dégage de ce collectif.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h.

Le secrétaire de séance,

Le Président

Constant CUCHE

Claude GINDRE